



Troisième rapport sur le cadre de partenariat pour les migrations

Troisième rapport sur le cadre de partenariat pour les migrations

La Commission va adopter le troisième rapport d'avancement du cadre de partenariat pour les migrations, qui fera le point de toutes les actions mises en œuvre depuis son lancement, en juin 2016. Ce rapport d'avancement alimentera les discussions des chefs d'État ou de gouvernement le 9-10 mars 2017.

Contexte

En juin 2016, la Commission a proposé un nouveau cadre de partenariat avec les pays tiers dans le cadre de l'agenda européen en matière de migration. Le même mois, le Conseil européen a approuvé le cadre de partenariat et appelé à sa mise en œuvre rapide, avec un nombre limité de pays pour commencer.

Pour en savoir plus

[Deuxième rapport d'avancement](#)

[Fiche d'information: cadre de partenariat pour les migrations \(en anglais\)](#)

[Communication du 7 juin 2016 relative à la mise en place d'un nouveau cadre de partenariat](#)

AGENDA/17/221

Personnes de contact pour la presse:

[Maja KOCIJANCIC](#) (+32 2 298 65 70)

[Esther OSORIO](#) (+32 2 296 20 76)

Renseignements au public: [Europe Direct](#) par téléphone au [00 800 67 89 10 11](#) ou par [courriel](#)